

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2009.

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, BOULARD Jeanne, DEPAIX Jean-Claude, BUTELLE Chantal, CHAMPION Marie-France, DORMAY Stéphane, FOURNAISE Jérôme, LORAILLER Franck, PIGOT Jocelyne, PONCELET Xavier, ROCHET Bertrand.

Secrétaire de séance : Madame Marie-France CHAMPION.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 octobre 2009 : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du 9 octobre 2009.

Convention ATESAT : Monsieur le Maire explique au conseil que la convention pour l'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) est à renouveler pour 2010. Cette convention permet à la commune de demander l'aide des services de la DDE pour la préparation des dossiers pour les demandes de subvention sur la voirie, une aide de suivi des travaux de voirie, etc... C'est un service d'aide qui peut nous conseiller sur nos projets et leur faisabilité. Le conseil accepte de renouveler cette convention pour un an et par tacite reconduction pour deux ans supplémentaires soit trois ans en totalité.

[Délibération n°33/2009 : convention ATESAT.](#)

Le conseil municipal

Vu la loi MURCEF n°2001-1168 du 11 décembre 2001, III), article 7-1 à la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république publiée au journal officiel du 12 décembre 2001,

Vu le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris pour application du III de l'article 1^{er} de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire.

La convention ATESAT signée entre la commune de CAUROY LES HERMONVILLE et la DDE arrive à expiration, il convient donc d'en établir une nouvelle.

DECIDE :

De solliciter le concours de la direction départementale de l'équipement de la Marne dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T) et ce, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les missions retenues sont les suivantes :

- Missions de base dans les champs de compétence de la commune
- Missions complémentaires n°1, 2, 3, 4.

Autorise le Maire à entamer la procédure d'élaboration et de mise au point de la convention précisant les conditions d'intervention et signer la convention qui sera établie entre l'Etat et la commune.

Droit de préemption urbain : Le conseil municipal décide de ne pas préempter pour les terrains suivants formant un tout indivisible :

- Parcelle AC 350 de 9 a 48 ca située lieudit le Village pour un montant de 60 000 € pour le terrain et 120 000 € pour les immeubles
- Parcelle AC 371 de 37 a 58 ca située 16 rue du Général De Gaulle pour un montant de 180 000 € pour le terrain et 360 000 € pour les immeubles.

Le montant total est de 720 000 € pour le tout.

Alimentation électrique Monsieur SERRA – dossier SIEM : Monsieur le maire explique au conseil qu'il existe une nouvelle loi concernant les extensions de réseau électrique pour les permis de construire. En effet, pour les permis de construire déposés en mairie avant le 1^{er} janvier 2009 l'EDF et le client payaient 50% chacun de l'extension mais pour les permis déposés après le 1^{er} janvier 2009 c'est la commune qui doit payer l'extension des réseaux avec un rabais de 40%. Le coût demandé par le SIEM est de 1 881 € rabais compris.

Le permis de monsieur SERRA a été déposé en mairie en novembre 2008 donc un courrier a été fait par la commune au SIEM avec à l'appuie une réponse au sénat à Madame VOYNET du 8 octobre 2009 pour demander l'application de la réglementation antérieure.

Il conviendra d'être très vigilant à l'avenir lors de dépôt de permis de construire en mairie.

Etat sur les achats : Monsieur le Maire informe le conseil des achats effectués à ce jour à savoir :

- Epandeur à sel et groupe électrogène : 1 711,60 €
- Lame niveleuse : 2 224,56 €
- Citerne sur essieu pour arrosage : 2 162,18 € (commandée mais non encore livrée)
- Elagueuse : 373,15 € (commandée mais non encore livrée)
- Les travaux de l'Eglise, du tennis, de l'éclairage public rue Paul Despiques, la porte du terrain communal sont réalisés et payés.
- Il reste quelques finitions sur le terrain de tennis et sur la voirie rue Jeanne d'Arc.

Le montant total des dépenses d'investissement sera de 78 817,54 € quand tout ce qui est en attente sera réglé. Nous respecterons donc nos engagements pour le plan de relance du FCTVA.

Dossier DGE 2010 : Monsieur le Maire indique au conseil que les services de la DDE devaient nous amener des projets de dossier de demande de DGE pour 2010 mais ne l'a pas fait lors de sa dernière visite.

Les projets qui pourraient faire l'objet d'une demande de DGE 2010 sont :

- Devis informatique pour le bureau du Maire
- Travaux rue des Petits Clos
- Travaux rue de Cormicy
- Entrées de village
- Défibrillateur.

Dossier accessibilité :

Sur ce dossier, le conseil municipal doit décider quelles rues doivent faire l'objet d'un diagnostic pour l'accessibilité.

Le conseil pense qu'il faudrait faire un diagnostic sur les rues principales du village (rue de Cormicy, Place du Général Leclerc, Rue du 119^{ème} RI, rue du Général De Gaulle). Il est nécessaire de faire un plan chiffré pour rendre accessible ces rues.

Il faut également faire un diagnostic pour l'accessibilité dans les bâtiments communaux recevant du public.

Après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle,

Considérant que la commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,

Considérant que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul,

Considérant que le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,

Considérant que toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires,

- Dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants,
- Demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle,
- Soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'association des maires ruraux de France et le document qui y est joint,
- Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France.

2°) Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande de Monsieur Jean-Claude Thomas qui fait des recherches sur les combattants de la première guerre mondiale et explique que l'on a dirigé cette personne vers ceux qui pourraient l'aider dans ses recherches.

3°) Salon des maires : Monsieur LECOMTE et Madame BOULARD ont rencontré Monsieur Jean-Marc VIGNERON au salon des maires concernant les problèmes avec les antennes et les problèmes de TNT sur la commune. Voir numéro de téléphone pour voir comment faire avancer les choses.

4°) Les vœux du Maire sont programmés pour le samedi 16 janvier 2010 à 17 heures.

5°) Le Cercle de l'Amitié possède un piano qui se trouve actuellement dans un couloir de la mairie de Cormicy et demande si le conseil accepterait de le mettre dans une des salles de l'appartement. Le conseil donne son accord pour que le piano soit amené à la mairie.

6°) Monsieur le Maire informe le conseil que la tonnellerie de Champagne Ardennes de Monsieur VIARD a obtenu une subvention de la région pour l'investissement en matériels bois pour un montant de 47 325 €

7°) Monsieur le Maire fait part au conseil de l'enquête publique sur l'épandage des boues qui est ouverte depuis le 10 novembre et ce jusqu'au 18 décembre 2009 inclus.
Le conseil souhaite que soit interdit de mettre des boues à moins de 100 mètres des habitations et à moins de 35 mètres des puits et de veiller au strict respect de ces normes.

8°) Monsieur le Maire informe le conseil de la démission de Madame HURLUPE du poste de bibliothécaire de la commune.

- 9°) Information sur l'intercommunalité élargie : il va y avoir création de sept commissions qui vont travailler sur différents dossiers, un minimum de trois volontaires sont à désigner pour les communes.
- 10°) Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion du projet du syndicat du Nord Est Rémois.
- 11°) Le conseil communautaire de la Petite Montagne aura lieu le jeudi 3 décembre 2009.
- 12°) Les vœux du Président de la communauté de communes de la Petite Montagne auront lieu le mardi 12 janvier 2010.
- 13°) La plaque en fonte face au Cercle de l'Amitié bouge, dire aux employés municipaux de voir à la caler.
- 14°) Madame BOULARD demande que les informations à faire paraître dans le bulletin soient déposées en mairie.
- 15°) Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qui font partie du conseil d'administration du CCAS que la préparation du goûter aura lieu samedi 28 novembre à 10 heures à la salle.
- 16°) Monsieur ROCHET donne un compte rendu de la réunion du SIEM de ce jour.
- 17°) Monsieur PONCELET demande s'il pourrait avoir une clé du terrain communal, chemin des Prés.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le Maire
Guy LECOMTE